

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

94-513 DU 22 SEPTEMBRE 1994
LECRET N° /MFPRA-DGFP-DGCA.-

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MBETSI (Paul) Attaché des SAF
des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie
II des Services Administratifs et Finan-
ciers - SAF (Administration Générale).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S

(/u la Constitution de 15 Mars 1992

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret n° 59/83 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B,
C, D) des fonctionnaires ;

D.G.3. : (/u le Décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République
du Congo ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 portant Statut Commun
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers - SAF

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements individuels des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;

DGCF : (/u le Décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article
2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/420 du 27 Juin 1990 relatif aux effets finan-
ciers des avancements, des reclassements, des révisions des situations admi-
nistratives et des titularisations ;

(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/313 du 23 Juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/312 du 19 Juillet 1993 portant organisation
des Intérim des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n° 2357/MIEPS-MESSRS du 8 Juin 1991 portant admis-
sion en 1990 aux Concours d'accès aux Cycles Supérieur et Moyen Supérieur de
l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature dans le département des
carrières de l'Administration Générale (Filière : Administration Générale) ;

(/u l'Arrêté n° 571/MFPRA-DGFP-DGCA du 19 Avril 1993, portant
promotion au titre de l'année 1992 de certains fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF -
(Travail et Administration Générale) en tête : NOUANDZERI-NKAYA née NKOUMA
(Jeannette).

.../...

MBP

(/u l'Arrêté n° 3730/MFPRA-DGFP-DGCA du 23 Décembre 1993, autorisant certains fonctionnaires déclarés définitivement admis au Concours d'accès aux Cycles Supérieur et Moyen Supérieur à suivre un Stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) filière : Administration Générale à Brazzaville, en tête : OKOUNGA(Firmin) ✓

(/u la lettre n° 003/MEMICSDRRP-DGAT-DAF-SGAP du 6 Janvier 1994 du Directeur Général de l'Administration du Territoire au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur, Chargé de la Sécurité du Développement Régional et des Relations avec le Parlement, transmettant le dossier de l'intéressé.

/) E C R E T E :

Article 1er.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur MBITSI(Paul), Attaché des SAF de 5° échelon, indice 880 des Cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), filière: Administration Générale, promotion 1990-1992, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et Nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2° échelon, indice 890 ACC = 2 mois 12 jours

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la Solde que de l'ancienneté pour compter du 04 Janvier 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son Stage, sera ~~enregistré~~, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./..

BRAZZAVILLE, LE 22 Septembre 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

- Jean Prosper K O Y O .-

- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC.....	1
DGFP/DGCA.....	3
DGFP/DLC.....	2
DGB.....	3
DGCF.....	3
MEMICSDRRP/DGAT.....	3
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2